

COMMUNE DE AUSSAC

Séance du 13 avril 2015

10° Conseil Municipal

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille quinze, le treize avril à vingt-heures trente, les membres du Conseil Municipal régulièrement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire et publique à la Mairie, sous la présidence de Monsieur SIRGUE Laurent, Maire.

Etaient présents : MM David BARTHE, Pascal GUIBAUD, François HUET, Daniel MARCHESI, Richard MARTINEZ, Laurent SIRGUE, MMES Christelle CAILLAVA, Caroline GLEDHILL, Virginie FERRET, Patricia LABOURDETTE

Absent excusé représenté : M. Vincent DELVIT par M. Laurent SIRGUE

Date de convocation : 2 avril 2015

Secrétaire de séance : Mme Virginie FERRET

ORDRE DU JOUR

- 1) PARTICIPATIONS 2015 ALAE/ALSH – ECOLE DE FLORENTIN
- 2) TRAVAUX DE VOIRIE CHEMIN DE LOUMET : PARTICIPATION DE M. SABIN
- 3) EXTENSION DU RESEAU : SERVITUDE DE PASSAGE
- 4) BUDGET COMMUNAL ET ASSAINISSEMENT :
APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 ET VOTE DU BUDGET 2015
- 5) QUESTIONS DIVERSES

DEL 2015/11 : PARTICIPATIONS 2015 ALAE/ALSH – COMMUNE DE FLORENTIN

Monsieur le Maire rappelle qu'une convention avait été signée entre les communes d'AUSSAC et FLORENTIN pour l'établissement et la répartition des coûts à charge des deux communes concernant l'ensemble des services scolaires et extra scolaires.

Dans l'attente d'une nouvelle convention en cours d'étude avec la mairie de Florentin qui correspondra à la signature du nouveau contrat enfance jeunesse auprès de la CAF (période du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2018), la commission mixte réunie le 02 avril propose un état de dépenses prévisionnelles pour 2015.

Ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve pour l'année 2015 un montant de dépenses périscolaires (ALAE-ALSH) de 15 966,29 € et un montant de 12 196,22 € pour les dépenses de fonctionnement liées à l'école.

DEL 2015/12 : PARTICIPATION A L'ECOLE DU BON SAUVEUR

Monsieur le Maire présente une demande de l'Ecole et Collège Bon Sauveur pour le versement d'une participation aux frais scolaires engendrés par la scolarisation d'un enfant de la commune de Aussac pour l'année 2014/2015.

Il rappelle que la Commune a versé une participation pour l'année scolaire 2014-2015.

Ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, indique qu'il souhaite continuer de soutenir le travail de ces équipes enseignantes et éducatives de l'école du Bon Sauveur et approuve le versement d'une participation de 670 € pour l'année scolaire 2014/2015.

DEL 2015/13 : PARTICIPATION POUR TRAVAUX VOIRIE 2015

Monsieur le Maire rappelle que lors du dernier Conseil, il a été question d'une participation de Monsieur et Mme Sabin pour les travaux qui seraient réalisés « Chemin de Loumet ».

Le coût de ces travaux s'élève à 2 201,10 € TTC. Le Maire fait la lecture de la lettre de M. SABIN Francis qui accepte, d'un commun accord au vu de la facture du Sivom, de participer à hauteur de 800 € pour l'ensemble de ces travaux.

Le Conseil Municipal prend acte de la proposition de M. SABIN Francis, et, après en avoir délibéré, l'accepte et charge Monsieur le Maire de percevoir la participation de 800 € au compte 1348 opération 156.

DEL 2015/14 : EXTENSION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT : SERVITUDE DE PASSAGE

Le Maire rend compte de l'avancée de l'étude. Il explique que le cabinet ETUDEO juge nécessaire de signer une servitude de passage. En effet, l'extension du réseau d'assainissement doit longer la route en passant dans la parcelle N°1243 appartenant à la famille Pradel pour ensuite traverser la départementale jusqu'à leur propriété sise parcelle N° 1374.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à engager les démarches nécessaires auprès de Me MAUREL, Notaire à Lisle-sur-Tarn, et à signer l'acte notarié de servitude de passage pour le raccordement du hameau de Bourrel à la station d'épuration.

DEL 2015/15 : BUDGET COMMUNAL

Compte Administratif 2014

Chaque conseiller reçoit le détail des réalisations.

M. le Maire expose au Conseil Municipal que le compte administratif de l'exercice 2014 fait apparaître les résultats suivants :

Section d'Investissement

- Résultat cumulé au 31 décembre 2013 :	+ 31 573,12 €
- Résultat de l'exercice 2014 :	- 3 326,39 €
<u>Résultat comptable cumulé au 31/12/2014 :</u>	<u>+ 28 246,73 €</u>

Ce résultat d'investissement sera repris au budget 2015 à la ligne 001 Recettes.

Section de Fonctionnement

-Rappel du résultat cumulé au 31 décembre 2013:	+ 39 155,68 €
- Part affectée au besoin de financement 2014:	- 20 000,00 €
- Résultat de l'exercice 2014:	+ 11 141,60 €
<u>Résultat comptable cumulé au 31/12/2014 :</u>	<u>+ 30 297,28 €</u>

Le résultat à affecter est positif et supérieur au besoin de financement.

Le Conseil Municipal vote le compte administratif et le compte de gestion.

Sur proposition du Maire et conformément aux dispositions réglementaires, le Conseil Municipal décide l'affectation suivante :

Couverture du besoin de financement pour budget 2015:		
	Compte 1068 :	<u>10 000,00 €</u>
Report à nouveau pour budget 2015 Recette :		
	Compte 002 :	<u>20 297,28€</u>

Budget Primitif 2015

Chaque conseiller reçoit le détail des prévisions.

Les dépenses et recettes de fonctionnement s'équilibrent pour un montant total de 145 437,88 €.

Les dépenses et recettes s'équilibrent en investissement pour un montant total de 73 114,04 €.

Le Budget Primitif est voté à l'unanimité.

DEL 2015/16 : BUDGET ASSAINISSEMENT

Compte Administratif 2014

Chaque conseiller reçoit le détail des réalisations.

M. le Maire expose au Conseil Municipal que le compte administratif de l'exercice 2014 fait apparaître les résultats suivants :

Section d'Investissement

- Résultat cumulé au 31 décembre 2013:	+ 29 693,58 €
- Résultat de l'exercice 2014 :	+ 23 451,45 €
<u>Résultat comptable cumulé au 31/12/2014 :</u>	<u>+ 53 145,03 €</u>

Ce résultat d'investissement sera repris au budget 2015 à la ligne 001 Recettes.

Section d'exploitation

-Rappel du résultat cumulé au 31 décembre 2013 :	+ 13 224,79 €
- Part affectée au besoin de financement 2014 :	- 0 €
- Résultat de l'exercice 2014 :	+ 2 653,49 €
<u>Résultat comptable cumulé au 31/12/2014 :</u>	<u>+ 15 878,28 €</u>

Le résultat à affecter est positif et supérieur au besoin de financement.
Le Conseil Municipal vote le compte administratif et le compte de gestion.
Sur proposition du Maire et conformément aux dispositions réglementaires, le Conseil Municipal décide l'affectation suivante :

Couverture du besoin de financement pour budget 2015 :
Compte 1068 : 5 878,28 €

Report à nouveau pour budget 2015 Recette :
Compte 002 : 10 000,00 €

Budget Primitif 2015

Chaque conseiller reçoit le détail des prévisions.
Les dépenses et recettes d'exploitation s'équilibrent pour un montant total de 22 262,92€.
Les dépenses et recettes s'équilibrent en investissement pour un montant total de 85 883,66 €.
Le Budget Primitif est voté à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

- Présentation du nouveau service de transport à la demande mis en place par la Communauté de communes Tarn et Dadou,
- Point sur le Programme local de prévention des déchets à Tarn et Dadou,
- Eclairage public.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.

Ainsi fait et délibéré le 13 avril 2015